



Réalisons  
l'objectif de  
2010

Ref.: SCBD/STTM/JM/JG/55050

Le 22 juin 2006

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

**Objet: Informations sur les activités de recherche sur les ressources génétiques des grands fonds marins ne relevant d'aucune juridiction nationale**

Madame/Monsieur,

La Conférence des Parties, par le biais de sa décision VIII/21, paragraphe 4, a invité les Parties, les autres gouvernements, les établissements de recherche et les autres organisations concernées à rendre accessibles les informations concernant les activités de recherche sur les ressources génétiques des grands fonds marins ne relevant d'aucune juridiction nationale et à faire en sorte que les résultats de la recherche et de l'analyse scientifique marine, une fois disponibles, soient effectivement diffusés par les voies internationales, selon qu'il conviendra, conformément au droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La COP a également demandé au Secrétaire exécutif, en collaboration avec les organisations compétentes, de compiler et de continuer de diffuser ces informations par le biais du Centre d'échange.

Les Parties, les autres gouvernements, les établissements de recherche et les autres organisations concernées sont donc invités à fournir de l'information sur les activités (actuelles et passées) de recherche sur les grands fonds marins et les zones marines ne relevant d'aucune juridiction nationale, y compris les croisières de recherche qui explorent les grands fonds marins. Ces informations seront rendues disponibles sur le site internet de la CDB ; pour le moment, l'information disponible à ce jour peut être lue à l'adresse internet suivante : <http://www.biodiv.org/programmes/areas/marine/research.shtml>

Cette information peut se présenter sous la forme de rapports, de résumés de recherches, de titres de publications, de sites internet, et/ou sous tout autre format. Par ailleurs, si des informations sont disponibles sur les activités en cours, elles pourraient aussi être partagées avec le Secrétariat.

---

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les correspondants nationaux, les correspondants nationaux pour l'Organe Subsidaire, et les établissements de recherche



Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir fournir l'information mentionnée ci-dessus dans un délai qui vous conviendra mais pas **plus tard que le 31 décembre 2006.**

Je tiens à vous remercier d'avance pour votre aimable coopération.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaïf  
Secrétaire exécutif